

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2018

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 15 Votants : 17

Date de la convocation : 11/10/2018

Présents : COURTOIS-PAULUS A, GEORGE M, AUBERTIN V, BONNAVENTURE C, MOUGEL D, GEORGEL M, COLIN A, COLIN R, COUTINHO V, MAILLARD E, MANGEOL S, RICHARD P-A, THIEBAUT M, VAUTRIN-ROLLOT A et VUILLEMIN E.

Absents excusés : Sébastien HACH a donné pouvoir à Valérie AUBERTIN

Monique MATHIEU a donné pouvoir à Anne COURTOIS-PAULUS

Absents : Armelle SERVRANCKX et Jean-Pierre CARITEAU

Le jeudi 18 octobre 2018 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Mme Anne COURTOIS-PAULUS, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol.

Il n'y a pas de remarques sur le compte rendu du conseil municipal du 4 septembre 2018.

1. / Subventions

Certaines associations n'ont pas fait de demande de subventions cette année, au nombre desquels le Tennis Club Hadolais, l'Amicale des Employés Communaux, le Club de l'Amitié, les JSP et l'Amicale des Sapeurs Pompiers, la Vôte VTT et les Copains Baladeurs.

Pour les demandes instruites, les besoins sont les mêmes que ceux de l'an passé voire un peu plus élevés pour certaines associations.

Usep : 600€,

Avenir de Hadol : 1500€ unanimité

Comité pour les Anciens : 2800€, en augmentation eu égard au nombre croissant de bénéficiaires unanimité

ASC Hadol-Dounoux : divers échanges ont eu lieu car le montant de la demande semblait trop élevé. 1500€ alloué 14 pour 3 contre

Association Familiale : 180€ unanimité - Mme Mangeol n'ayant pas pris part au vote

Encrier au champ : 150€ unanimité

Union des Anciens Combattants : sur la proposition d'un conseiller, le repas du 11 novembre sera pris en charge par la commune en raison du centenaire de la fin de la Première guerre mondiale

FCHD : le ménage des vestiaires (tout comme celui des locaux de l'ancienne école de Guménil) est réalisé par un agent communal ; ce qui paraît constituer un avantage non négligeable et mériterait d'être approfondi. Ce point sera revu prochainement par la municipalité. 1900€ unanimité

Amis de l'École : 800€ 13 pour et 4 abstentions

ADMR : 1600€, **HHBC** : 2000€, **CAUE** : 215,05€, **Fondation du Patrimoine** : 160€, **Souvenir**

Français : 100€, **Association des conjoints survivants** : 60€, **Prévention Routière** : 40€ unanimité

2. / Affaires scolaires

- Le corps enseignant du cycle 3 souhaite organiser un voyage de fin de scolarité pour les CM2, à différencier du voyage scolaire qui a lieu ou non dans chaque classe annuellement.
Une aide forfaitaire de 50€ par enfant est allouée pour ce type de sortie. Unanimité - Mme Maillard n'ayant pas pris part au vote.
- Scolarisation d'enfant en clis : unanimité pour la prise en charge d'une partie du repas à la restauration scolaire d'Epinal dans la limite de 8,50 € déduction faite du prix fixé pour le repas au groupe scolaire de Hadol soit 4,50 €,
- PEDT : Madame Aubertin, Adjointe, annonce que la rédaction de ce document est maintenant terminée. Cela permettra d'assouplir les taux d'encadrement des enfants pris en charge dans le cadre des animations du mercredi. Unanimité

3./ **Terrains Communaux**

Monsieur Mougel Adjoint présente les travaux de la Commission réunie le 17.10.2018.

- Souhait de la Commission de supprimer les parcours et recettes accidentelles sur la commune et de les réattribuer, au fur et à mesure des départs en retraite des exploitants, au moyen de baux ruraux.
- Avec l'appui et le conseil de la Chambre d'Agriculture, souhait d'insérer, quand c'est nécessaire et justifié, dans le bail rural des clauses environnementales du type : implantation de haies et/ou d'arbres, bande d'enherbement...pour favoriser la biodiversité de la faune et la flore, et éviter notamment le ravinement des parcelles lors de gros écoulement d'eau.

Suite au départ en retraite de Mrs Daniel Simon et Raymond Blaudez, diverses parcelles de terre sont libres. Lecture est faite des propositions d'attribution qui ont tenu compte de divers critères, notamment la qualité de jeune agriculteur et la quantité de terrains communaux déjà détenus. Des discussions vives ont lieu sur le bien-fondé de cette manière de faire. Finalement, un conseiller s'abstiendra sur la totalité des propositions et d'autres voteront contre certaines attributions. Il est ici rappelé que les exploitants doivent obtenir de la DDT leur autorisation d'exploiter les parcelles attribuées.

Les attributions votées sont les suivantes :

Parcelle E 1026 - La Guinroche - 1ha 26a 80ca : Marc BOULAY

Parcelle E 1637 - Belfosse - 4ha 95a 80ca : Alban MATHIEU

Parcelle E 1454 - Paquis des Paxes - 1ha 32a 30ca : Elisabeth PAPELIER

Parcelle E 1547 - Etang du Rouillier - 83a 80ca : Rose ROLLOT

Partie parcelle E 1544 - Etang du Rouillier - 1ha 81a 60ca : Rose ROLLOT

Parcelle E 1546 - Etang du Rouillier - 13a 59ca : Rose ROLLOT

Partie parcelle D 1691 (lot 7) - Basse des Grands Bois - 88a 87ca : Benoît BLAUDEZ

Parcelle D 1685 - Basse des Grands bois - 1ha 18a 10 ca : Benoît BLAUDEZ

Partie parcelle D 127 (lots 1, 2, 3 et 4) - Le Breuil - 87a 20ca : Earl des Rapailles du 11.11.2018 au 11.11.2019 uniquement

Les clauses à insérer dans les baux feront l'objet d'une autre délibération.

4./ **Forêt**

Monsieur George Adjoint fait la lecture de la destination des coupes pour l'exercice 2019, conformément au plan d'aménagement qui régit la forêt communale. Unanimité

Les affouages de l'hiver prochain auront lieu sur les parcelles 51, 72 et 73.

5./ Voirie

Il existe un certain nombre de délaissés de parcelles suite aux travaux réalisés entre 1998 et 2004 sur la Commune. Le département cédera pour l'euro symbolique à la Commune des parcelles situées entre Arches et Hadol. Acte administratif à venir, sans frais pour la Commune. Unanimité

Informations et questions diverses :

- Un point est fait sur les travaux en cours à l'église, l'Encrier au Champ et différents logements.

- Il est précisé que 461 stères de bois ont fait l'objet de déchiquetage pour l'alimentation de la chaufferie.

La séance est levée à 23h30.

Fait à Hadol, le 23 octobre 2018
Le Maire,
Anne COURTOIS-PAULUS

La secrétaire de séance,
Andrée VAUTRIN-ROLLOT

